



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Monsieur Eric BERTHILLIER
Secrétaire général
Syndicat national des policiers à l'étranger
14, rue des Noës,
27600 CHAMPENARD

Paris, le **20 AVR. 2026**

Réf. :

du Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez alerté sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC) pour les personnels actifs de la police nationale exerçant leurs fonctions à l'étranger. Vous signalez que le plafond de remboursement peut s'avérer insuffisant dans les pays où les coûts de santé sont élevés, exposant ainsi les policiers à régler un reste à charge significatif.

Ces garanties ont été fixées au niveau interministériel, pour l'ensemble des agents de l'État, afin de leur assurer un niveau de remboursement satisfaisant, tout en maîtrisant le montant des cotisations dont ils sont redevables. Ces cotisations reprennent les niveaux de garanties appliqués, avant la mise en œuvre de la réforme de la PSC, par l'assureur principal des agents de l'État en poste à l'étranger.

Je vous informe qu'une réflexion sur ce sujet est en cours au niveau interministériel afin d'envisager une évolution, à terme, des taux de remboursement.

Je mesure pleinement l'importance de l'action des policiers à l'étranger. Au même titre que vos collègues sur le territoire national, vous avez tout mon soutien. Soyez assuré que je continuerai de porter la plus grande attention aux difficultés que vous me rapporterez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien à vous

Laurent NUÑEZ